

**IV.**

**BUDGET**

**DU**

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**POUR L'EXERCICE 1885.**



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1885 ayant subi de nombreuses modifications, on a réimprimé à la fois le tableau des développements et la note justificative des augmentations et des diminutions.

D'après le nouveau projet, qui remplace le tableau III du projet de loi contenant le Budget général déposé en février 1884, les crédits demandés pour l'exercice 1885 s'élèvent à . . . . . fr. 15,599,311 »

Ceux qui ont été votés pour l'exercice 1884 montent à . . . . . fr. 15,524,861 »

DIMINUTION. . . . . fr. 125,550 »

Si l'on fait la comparaison entre les prévisions primitives et les prévisions révisées de 1885, la situation s'établit comme suit :

Montant des prévisions primitives . . . . . fr. 15,488,211 »  
— — révisées . . . . . fr. 15,599,311 »

En moins d'après les prévisions révisées. . . . . fr. 88,900 »

La diminution de 125,550 francs sur les crédits votés pour l'exercice 1884, mentionnée plus haut, résulte des modifications apportées aux articles 6, 7, 8, 9 et 10 (chapitre II), 12, 13 et 14 chap. III), 16 et 17 (chap. IV), 21, 22 et 24 (chap. VI), 26 et 27 (chap. VII), 29 et 30 (chap. VIII), 59 et 40 (chap. IX), 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65 et 66 (chap. X) et 68 chap. XII); ces modifications sont expliquées ci-après.

La colonne des charges extraordinaires et temporaires a été supprimée et le nombre des articles a été augmenté afin de mieux spécifier les dépenses dans les chapitres IV, VI, IX et X.

Le libellé des articles 21, 29, 30, 55 et 64 a été modifié.

La disposition finale du chapitre VIII n'a pas été maintenue.

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr. 271,550 »  
— 1885 . . . . . fr. 270,150 »

En moins pour 1885 . . . . . fr. 1,400 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme représente le traitement du concierge de la Cour de cassation, qui doit être imputé sur le crédit de l'article 19.

ART. 7. — *Cour de cassation. — Matériel et menues dépenses.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	6,500	»
— 1885 . . . . .		5,300	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	4,000	»

Le crédit peut être diminué parce qu'une partie des dépenses auxquelles il était affecté est maintenant imputable sur le crédit de l'article 19.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	1,059,500	»
— 1885 . . . . .		1,058,100	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	1,400	»

Cette somme représente le traitement du concierge de la Cour d'appel de Bruxelles, qui doit être imputé sur le crédit de l'article 19.

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel et menues dépenses:*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	26,000	»
— 1885 . . . . .		24,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	2,000	»

Le crédit peut être diminué parce qu'une partie des dépenses de la Cour d'appel de Bruxelles est maintenant imputable sur le crédit de l'article 19.

ART. 10. — *Tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et de commerce.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	2,046,700	»
— 1885 . . . . .		2,047,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885 . . . . .	fr.	300	»

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir allouer aux secrétaires et aux employés des parquets, un traitement calculé d'après leurs années de service dans les limites de l'arrêté qui a établi le minimum et le maximum de leurs appointements.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## JUSTICE MILITAIRE.

ART. 12. — *Cour militaire. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	22,550	»
— — 1885 . . . . .		20,850	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	1,700	»

Cette somme représente le traitement d'un messenger qui a été nommé concierge au Palais de Justice et qui ne doit pas être remplacé à la Cour militaire.

ART. 13. — *Cour militaire. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	2,000	»
— — 1885 . . . . .		1,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	500	»

Le crédit peut être diminué parce qu'une partie des dépenses est maintenant imputable sur le crédit de l'article 19.

ART. 14. — *Auditeurs militaires et prévôts.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	49,900	»
— — 1885 . . . . .		48,400	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	1,500	»

Le nombre des prévôts militaires est réduit à 4. La réduction de 1,500 francs représente le traitement de trois de ces agents qui ne doivent pas être remplacés.

## CHAPITRE IV.

## FRAIS DE JUSTICE.

ART. 16. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	1,300,000	»
— — 1885 . . . . .		1,200,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885 . . . . .	fr.	100,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les frais de justice augmentent depuis plusieurs années d'une manière constante et excessive, et il est à craindre que le crédit demandé ne soit insuffisant; mais l'attention de MM. les Procureurs généraux a été de nouveau appelée par une circulaire récente sur les mesures à prendre pour diminuer les frais des instructions judiciaires, et c'est pour manifester l'intention d'obtenir des réductions notables que la réduction du crédit est proposée.

ART. 17. — *Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	21,508	»
ART 17 et 18. Crédit demandé pour 1885 . . . . .		19,008	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	2,500	»

Les crédits des articles 17 et 18 peuvent être actuellement fixés respectivement à 7,008 francs et à 12,000 francs.

## CHAPITRE VI.

## PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 21 (ancien art. 19). — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

ART. 19. Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	490,000	»
ART. 20 et 21. Crédit demandé pour 1885 . . . . .		485,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	5,000	»

Les frais de rédaction du Compte rendu analytique des séances du Sénat ne sont plus à la charge du Budget de la Justice.

ART. 22 (ancien art. 20). — *Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	9,750	»
— — — 1885 . . . . .		3,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	6,750	»

La table générale de la *Pasicrisie* est terminée; le crédit demandé pour cette publication peut être supprimé.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24 (ancien art. 22). — *Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	14,000	»
— — 1885 . . . . .		10,000	»
		4,000	»
En moins pour 1885. . . . .	fr.	4,000	»

Eu égard aux dépenses faites pendant les cinq dernières années, le crédit peut être réduit à 10,000 francs.

## CHAPITRE VII.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 26 (ancien art. 24). — *Secours à des magistrats, etc.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	12,000	»
— — 1885 . . . . .		9,000	»
		3,000	»
En moins pour 1885. . . . .	fr.	3,000	»

Eu égard aux dépenses faites pendant les cinq dernières années le crédit peut être réduit à 9,000 francs.

ART. 27 (ancien art. 25). — *Secours à des employés, etc.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	1,500	»
— — 1885 . . . . .		2,000	»
		500	»
En plus pour 1885. . . . .	fr.	500	»

Cette augmentation est demandée par suite d'une augmentation du nombre des veuves d'employés de l'administration centrale qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à obtenir un secours.

## CHAPITRE VIII.

## CULTES.

ART. 29 (ancien art. 27). — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	270,000	»
— — 1885 . . . . .		281,400	»
		11,400	»
En plus pour 1885. . . . .	fr.	11,400	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée à l'effet de rétribuer les chanoines qui ont cessé de l'être au Budget de 1884. Le chiffre ancien du crédit est rétabli parce que les traitements des chanoines sont à la charge de l'État en exécution de l'article 117 de la constitution.

ART. 30 (ancien art. 28). — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr. 4,241,000 »
— — 1885 . . . . .	4,261,000 »
	<hr/>
En plus pour 1885. . . . .	fr. 20,000 »

Cette augmentation est demandée à l'effet de rétribuer les desservants étrangers dont les traitements avaient été supprimés.

Le département examine la question de savoir s'il y a lieu de créer ou de rétablir un certain nombre de vicariats; des propositions seront faites, le cas échéant, lorsque l'instruction sera terminée.

## CHAPITRE IX.

## ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

ART 39 (ancien art. 37). — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr. 200,000 »
— — 1885 . . . . .	225,000 »
	<hr/>
En plus pour 1885. . . . .	fr. 25,000 »

Cette augmentation est demandée parce que, depuis plusieurs années, l'allocation est insuffisante pour pourvoir aux dépenses mises à la charge de l'État par la loi du 14 mars 1876 sur le domicile de secours.

ART. 40 (ancien art. 38). — *Subsides.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr. 455,000 »
— — 1885 . . . . .	555,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885. . . . .	fr. 100,000 »

Cette diminution est proposée parce que les dépenses restant à faire pour achever la construction de l'asile d'aliénés de Tournai peuvent être réparties sur deux exercices.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE X.

## PRISONS.

ART. 54 (ancien art. 43) — *Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	1,150,000	»
— — 1885 . . . . .	»	1,170,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	20,000	»

Une somme de 30,000 francs sera nécessaire pour pourvoir aux dépenses à résulter de l'occupation de la nouvelle prison de Saint-Gilles-lez-Bruxelles. L'augmentation proposée n'est que de 20,000 francs parce que le coût de l'eau potable fournie à diverses prisons a cessé d'être imputable sur ce crédit. Cette dernière dépense, évaluée à 10,000 francs, doit désormais être payée sur l'allocation pour l'amélioration et l'entretien des bâtiments (art. 61), qui sera augmentée d'autant.

ART. 55 (ancien art. 44). — *Travaux domestiques. — Salaires des détenus*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	15,000	»
— — 1885 . . . . .	»	18,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	3,000	»

Cette augmentation est demandée à raison de l'occupation de la prison de Saint-Gilles. Le crédit de l'article 64 sera diminué d'une somme égale.

ART. 56 (ancien art. 45). — *Frais d'habillement des gardiens.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	52,000	»
— — 1885 . . . . .	»	50,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	2,000	»

Le crédit peut être diminué eu égard aux dépenses faites pendant les dernières années.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58 (ancien art. 47). — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	862,325	»
— 1885 . . . . .		929,325	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	67,000	»

Cette augmentation est demandée afin de pourvoir à l'organisation du service de la prison de St-Gilles et d'accorder à divers employés les chevrons auxquels ils ont droit, ainsi que les indemnités et augmentations de traitement dans les limites des arrêtés qui ont déterminé leurs appointements.

La somme des traitements prévus pour le personnel de la prison de St-Gilles s'élève à 94,200 francs; mais des réductions dans le personnel de quelques prisons permettront de faire face à ces diverses dépenses au moyen de l'augmentation proposée.

ART. 59 (ancien art. 47<sup>b</sup>). — *Indemnités de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	14,000	»
— 1885 . . . . .		19,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	5,000	»

Cette augmentation est demandée parce que le crédit inscrit au Budget pour cette dépense était d'ordinaire insuffisant et, en outre, parce qu'il y a lieu de tenir compte de la mise en service de la prison de St-Gilles.

ART. 60 (ancien art. 48). — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	40,000	»
— 1885 . . . . .		12,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	28,000	»

Une somme de 30,000 francs avait été portée comme charge extraordinaire au Budget de 1884 pour une adjudication d'imprimés. Cette somme peut être supprimée, mais le crédit ordinaire de 10,000 francs doit être augmenté de 2,000 francs à raison de la mise en service de la prison de St-Gilles; soit en définitive une diminution de 28,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61 (ancien art. 49). — *Prisons.-Entretien et amélioration des bâtiments.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	170,000	»
— — — — — 1885 . . . . .		180,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	10,000	»

Cette augmentation est affectée au paiement de l'eau potable qui était antérieurement imputé sur le crédit de l'art. 54.

ART. 62 (ancien art. 50) — *Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	20,000	»
— — — — — 1885 . . . . .		10,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	10,000	»

Le libellé de l'article est modifié et le crédit est réduit à 10,000 francs, parce que l'allocation sera à l'avenir exclusivement affectée aux dépenses ordinaires; les honoraires des architectes et les indemnités des surveillants pour les constructions de prisons nouvelles seront imputés sur les crédits spéciaux destinés à ces constructions.

ART. 64 (ancien art. 52). — *Travaux industriels. — Salaires des détenus.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	37,000	»
— — — — — 1885 . . . . .		34,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	3,000	»

Ce crédit peut être diminué de la somme de 3,000 francs qui a été ajoutée au crédit de l'art. 55.

ART. 65 (ancien art. 53). — *Frais d'impressions et de bureau.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	3,000	»
— — — — — 1885 . . . . .		1,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	2,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme avait été portée comme charge extraordinaire au Budget de 1884 pour une adjudication d'imprimés.

ART. 66 (ancien art. 54). — *Traitements des employés.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	65,400	»
— — 1885 . . . . .		60,400	»
		5,000	»
En moins pour 1885. . . . .	fr.	5,000	»

Le crédit peut être diminué de cette somme par suite de réduction du personnel.

## CHAPITRE XII.

## TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 68 (ancien art. 56). — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	24,000	»
— — 1885 . . . . .		17,000	»
		7,000	»
En moins pour 1885. . . . .	fr.	7,000	»

Le crédit pour les traitements de disponibilité peut être actuellement réduit de cette somme.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
ARR. 6.	. . . . . fr.	»	1,400 »
— 7.	. . . . .	»	1,000 »
— 8.	. . . . .	»	1,400 »
— 9.	. . . . .	»	2,000 »
— 10.	. . . . .	300 »	»
— 12.	. . . . .	»	1,700 »
— 13.	. . . . .	»	500 »
— 14.	. . . . .	»	1,500 »
— 16.	. . . . .	»	100,000 »
— 17.	. . . . .	»	2,500 »
— 21.	. . . . .	»	5,000 »
— 22.	. . . . .	»	6,750 »
— 24.	. . . . .	»	4,000 »
— 26.	. . . . .	»	5,000 »
— 27.	. . . . .	500 »	»
— 29.	. . . . .	11,400 »	»
— 30.	. . . . .	20,000 »	»
— 39.	. . . . .	25,000 »	»
— 40.	. . . . .	»	100,000 »
— 54.	. . . . .	20,000 »	»
— 55.	. . . . .	5,000 »	»
— 56.	. . . . .	»	2,000 »
— 58.	. . . . .	67,000 »	»
— 59.	. . . . .	5,000 »	»
— 60.	. . . . .	»	28,000 »
— 61.	. . . . .	10,000 »	»
— 62.	. . . . .	»	10,000 »
— 64.	. . . . .	»	5,000 »
— 65.	. . . . .	»	2,000 »
— 66.	. . . . .	»	5,000 »
— 68.	. . . . .	»	7,000 »
		<b>162,200 »</b>	<b>287,750 »</b>

RESTE UNE DIMINUTION DE. . . fr. **125,550**

Relativement à 1884.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

En remplacement du tableau III annexé à Notre arrêté du 28 février 1884 et du § 4 de l'article premier de cet arrêté, Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de quinze millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent onze francs (15,399,311 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1884.

**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***J. DE VOLDER.***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	} 467,800 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	581,800 »	
3	Matériel . . . . .	50,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	9,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>			
6	Cour de cassation. Personnel . . . . .	270,150 »	} 4,558,050 .
7	— Matériel . . . . .	5,500 »	
8	Cours d'appel. Personnel . . . . .	1,058,100 »	
9	— Matériel . . . . .	24,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes . . . . .	2,047,000 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	951,500 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>			
12	Cour militaire. Personnel . . . . .	20,850 »	} 79,470 .
13	— Matériel . . . . .	1,500 »	
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts . . . . .	48,400 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre . . . . .	8,720 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	1,200,000 »	} 1,219,008 .
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .	7,008 »	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	12,000 »	
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>		»	<b>6,102,528 .</b>

## POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,102,328 •
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	PALAIS DE JUSTICE.		
19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc . . . . .	155,000 •	155,000 •
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> . . . . .	25,000 •	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .	460,000 •	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 •	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,500 •	523,500 •
24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	10 000 •	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	25,000 •	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	9,000 •	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	2,000 •	40,000 •
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 •	
	<b>A REPORTER.</b> . . . fr.	•	6,820,628 •

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,820,628 •
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
CULTES.			
29	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	281,400 •	4,953,038 •
30	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	4,261,000 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	250,000 •	
32	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	75,266 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	15,000 •	
34	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	15,202 •	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	17,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	30,000 •	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
SECTION 1 <sup>re</sup> . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	225,000 •	11,774,586 •
40	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible . . . . . (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	353,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	15,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	4,500 •	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .	14,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	»	11,774,586 »
	<b>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysolde et de Beernem.</b>		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier . . . . .	100,000 »	806,200 »
45	Frais d'habillement des surveillants . . . . .	1,000 »	
46	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés . . . . .	2,500 »	
47	Fournitures de bureau et de classe . . . . .	2,500 »	
48	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	64,750 »	
49	Indemnités et tantièmes. . . . .	2,250 »	
50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers. . . . .	31,430 »	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles. . . . .	16,250 »	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences. . . . .	30,000 »	
53	Animaux et nourriture des animaux. . . . .	32,000 »	
	<b>CHAPITRE X</b>		
	<b>PRISONS.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique.</b>		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . . .	1,170,000 »	2,024,725 »
55	Travaux domestiques. Salaires des détenus . . . . .	18,000 »	
56	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	30,000 »	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 »	
58	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	929,325 »	
59	Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants. . . . .	19,000 »	
60	Frais d'impression et de bureau. . . . .	12,000 »	
61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments. . . . .	180,000 »	
62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux . . . . .	10,000 »	
	<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>		
63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .	150,000 »	60,400 »
64	Travaux industriels. Salaires des détenus. . . . .	34,000 »	
65	Frais d'impression et de bureau . . . . .	1,000 »	
66	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	60,400 »	
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	»	<b>15,295,511 »</b>

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,295,511 •
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	FRAIS DE POLICE.		
67	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 •	80,000 •
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	17,000 •	} 23,800 •
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux . . . . .	6,800 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	•	15,599,511 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 8 novembre 1884.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*  
**J. DE VOLDER.**

*Le Ministre des Finances,*  
**A. BEERNAERT.**

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**pour l'exercice 1885.**





## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	>	>	21,000	21,000	>
381,800	381,800	>	>	381,800	381,799 77	
402,800	402,800	>	>	402,800	402,799 77	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. . . . .	26,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers . . . . .	12,000 »
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles . . . . .	12,000 »
			50,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs. . . . .	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>			
<b>COUR DE CASSATION. — Personnel.</b>			
		Premier président . . . . .	1 16,000 16,000
		Président de chambre . . . . .	1 13,000 13,000
		Conseillers. . . . .	15 11,250 168,750
		Procureur général . . . . .	1 16,000 16,000
		Avocats généraux . . . . .	2 12,000 24,000
6	»	Greffier en chef . . . . .	1 7,000 7,000
		Greffiers adjoints . . . . .	2 4,500 9,000
		Huissiers audienciers . . . . .	6 750 4,500
		Secrétaire du parquet . . . . .	1 4000 à 4500 4,000
		Employé . . . . .	1 2000 à 2600 2,600
		Messagers . . . . .	3 1200 à 1800 5,100
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	» » 200
			270,150
			A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
402,800	402,800	»	»	402,800	402,799 77	
50,000	50,000	»	»	60,000	59,997 51	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,769 40	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,119 57	
467,800	467,800	»	»	477,800	475,686 25	
270,150	271,550	»	1,400	271,550	269,150	
270,150	271,550	»	1,400	271,550	269,150	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
			NOMBRE d'agen- d.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour . . . . .	»	»	3,000	} 5,300
		Le parquet . . . . .	»	»	1,600	
		Mobilier pour la Cour de cassation . . . . .	»	»	700	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents . . . . .	3	11,250	33,750	} 1,058,100
		Présidents de chambre . . . . .	10	8,500	85,000	
		Conseillers . . . . .	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux . . . . .	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux . . . . .	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux . . . . .	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux . . . . .	7	7,000	49,000	
8	»	Greffiers en chef . . . . .	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints . . . . .	21	4,000	84,000	
		Secrétaires des parquets . . . . .	3	4000 à 4500	13,500	
		Employés . . . . .	15	2000 à 2600	27,900	
		Messagers . . . . .	11	1200 à 1800	18,150	
		Huissiers audienciers . . . . .	12	700	8,400	
		Concierges . . . . .	2	1100 à 1500	2,600	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881 . . . . .	»	»	9,000	
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	»	»	2,750	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles . . . . .	»	»	7,600	} 24,000
		— de Gand . . . . .	»	»	5,900	
		— de Liège . . . . .	»	»	7,200	
		Mobilier pour les trois Cours . . . . .	»	»	3,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
270,150	271,550	»	1,400	271,550	269,150 »	
5,500	6,500	»	1,000	6,500	6,291 50	
1,058,100	1,059,500	»	1,400	1,037,500	1,049,800 85	
24,000	26,000	»	2,000	26,000	39,850 75 7,488 72	Somme transférée à l'exercice 1883
1,357,550	1,363,350	»	5,800	1,361,350	1,372,581 82	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents . . . . .	4	7,500	30,000	672,500
		Vice-présidents . . . . .	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction . . . . .	14	6,250	87,500	
		Juges . . . . .	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	4	7,500	30,000	
		Substituts . . . . .	20	5,000	100,000	
		Greffiers . . . . .	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	36	3,200	115,200	
		Secrétaires des parquets. . . . .	4	3400 à 3800	14,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	19	1200 à 2000	29,200	
		Huissiers audienciers . . . . .	23	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	>	>	1,200	
10		2 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents . . . . .	13	7,000	91,000	984,100
		Vice-présidents . . . . .	15	5,500	71,500	
		Juges d'instruction . . . . .	22	5,250	115,500	
		Juges . . . . .	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi . . . . .	13	7,000	91,000	
		Substituts . . . . .	26	4,500	117,000	
		Greffiers . . . . .	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	52	3,000	156,000	
		Secrétaires des parquets. . . . .	13	3000 à 5300	41,870	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	21	1200 à 2000	51,000	
		Huissiers audienciers . . . . .	48	300	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	>	>	1,730	
		A REPORTER. . . . .				1,656,600

## DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,357,550	1,363,350	»	5,800	1,361,350	1,372,581 82	
1,357,550	1,363,350	»	5,800	1,361,350	1,372,581 82	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>			
		REPORT. . . . . fr.			
		REPORT. . . . . fr.			1,656,600
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents . . . . .	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction . . . . .	9	4,750	42,750
		Juges . . . . .	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi . . . . .	9	6,000	54,000
		Substituts . . . . .	9	4,000	36,000
		Greffiers . . . . .	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	15	2,800	42,000
10 (suite).	c.	Secrétaires des parquets . . . . .	9	2600 à 2900	25,350
		Commis expéditionnaires . . . . .	9	1200 à 2000	12,720
		Huissiers audienciers . . . . .	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	"	"	380
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers . . . . .	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles . . . . .	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
11	"	Juges de paix . . . . .	207	3,000	621,000
		Greffiers . . . . .	207	1,500	310,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS.— DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,557,550	1,563,350	»	5,800	1,561,350	1,372,581 82	
2,047,000	2,046,700	300	»	2,045,700	1,984,501 59	
931,500	931,500	»	»	927,000	925,125 »	
4,356,050	4,341,550	300	5,800	4,334,050	4,282,208 41	
DIMINUTION. . fr.		5,500				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général . . . . .	1	8,500	8,500	»	20,850
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général. . . . .	1	3500 à 4000	3,750	»	
		Huissier audien- cier . . . . .	1	400	400	»	
		Messagers . . . . .	1	1200 à 1300	1,500	»	
		Augmentation éventuelle des traitements . . . . .	»	»	200	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire . . . . .	»	1,500	»	1,500	
<b>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</b>							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 <sup>re</sup> classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège . . . . .	4	6,000	24,000	»	48,400
		Auditeurs provinciaux de 2 <sup>e</sup> classe, à Bruges, Mons et Namur . . . . .	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers . . . . .	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles . . . . .	1	2,000	2,000	»	
		Anciens prévôts militaires . . . . .	4	500	2,000	»	
		Huissiers audien- ciers . . . . .	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs . . . . .	4	420	1,680	»	8,720
			1	600	600	»	
»	»	Ameublement des locaux des conseils de guerre	2	720	1,440	»	»
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>							
<b>CHAPITRE IV.</b>							
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police . . . . .			1,167,000	»	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . .			33,000	»	
17		Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .			7,008	»	
18		Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .			12,000	»	
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>							

-n.º  
DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1883.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
20,850	22,550	»	1,700	22,250	21,720	»
1,500	2,000	»	500	2,000	2,480 90	
48,400	49,900	»	1,500	49,900	47,753 35	
8,720	8,720	»	»	8,720	3,738 90	
»	»	»	»	»	»	
79,470	83,170	»	3,700	82,870	75,673 13	
DIMINUTION. . . fr.		3,700				
1,200,000	1,500,000	»	100,000	1,300,000	1,717,941 35	
7,008 12,000	21,508	»	2,500	21 508	18,149 72	
1,219,008	1,321,508	»	102,500	1,321,508	1,736,091 07	
DIMINUTION. . . fr.		102,500				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>				
19	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.				
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES.</b>				
20	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> . . . . .		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur . . . . .	10,000 »	} 25,000 »
		1 Chef de division . . . . .	6,000 »	
		1 Traducteur . . . . .	3,500 »	
		1 Commis-concierge . . . . .	2,200 »	
		1 Comptable . . . . .	600 »	
		1 Vérificateur . . . . .	500 »	
		Encaisseur . . . . .	300 »	
		Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,900 »	
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendu des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires . . . . .		
22	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i> . . . . .		
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .		
24	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
155,000	153,000	,	,	155,000	82,323 94	
155,000	153,000	,	,	155,000	82,323 94	
25,000						
	490,000	,	5,000	490,000	423,673 49	
460,000						
3,000	9,750	,	6,750	16,500	2,724 ,	
23,300	23,500	,	,	23,300	23,039 33	
10,000	14,000	,	4,000	14,000	8,377,29	
523,300	539,050	,	15,750	543,800	459,814 11	
DIMINUTION. . . fr.		15,750				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

N° des articles.	LITTE des develop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																																												
<b>CHAPITRE VII.</b>																																														
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>																																														
25	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . . . . .																																												
26	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .																																												
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .																																												
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.</b>																																												
<b>CHAPITRE VIII.</b>																																														
<b>CULTES.</b>																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
29	»	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Appointements par an.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Evêques . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'évêché . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines . . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">52</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;"><b>74</b></td> <td style="text-align: right;"><b>281,400 »</b></td> </tr> </tbody> </table>	CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque . . . . .	1	21,000 »	21,000 »	Evêques . . . . .	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat . . . . .	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché . . . . .	1	1,000 »	1,000 »	— — — — —	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux . . . . .	5	5,600 »	10,800 »	— — — — —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines . . . . .	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	52	2,000 »	64,000 »			<b>74</b>	<b>281,400 »</b>
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque . . . . .	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques . . . . .	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat . . . . .	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché . . . . .	1	1,000 »	1,000 »																																											
— — — — —	2	1,500 »	3,000 »																																											
Vicaires généraux . . . . .	5	5,600 »	10,800 »																																											
— — — — —	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines . . . . .	20	2,400 »	48,000 »																																											
— — — — —	52	2,000 »	64,000 »																																											
		<b>74</b>	<b>281,400 »</b>																																											
		<b>À REPORTER. . . fr.</b>																																												

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000	25,000	»	»	25,000	9,365 85	
9,000	12,000	»	3,000	12,000	5,786 »	
2,000	1,500	500	»	1,500	1,100 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
40,000	42,500	500	5,000	42,500	20,249 85	
DIMINUTION . . fr.		2,500				
281,400	270,000	11,400	»	281,400	280,533 35	
281,400	270,000	11,400	»	281,400	280,533 35	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			REPORT. . . fr.
50		Clergé inférieur du culte catholique . . . . .			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	13	1,600 »	20,800 »
		— — . . . . .	49	1,300 »	73,500 »
		— — . . . . .	81	1,365 »	110,565 »
		Desservants . . . . .	333	1,200 »	425,600 »
		— — . . . . .	856	1,100 »	919,600 »
		— — . . . . .	1,617	950 »	1,536,150 »
		Chapelains . . . . .	2	800 »	1,600 »
		— — . . . . .	15	700 »	9,100 »
		— — . . . . .	167	600 »	100,200 »
		Vicaires . . . . .	4	800 »	3,200 »
		— — . . . . .	18	700 »	12,600 »
		— — . . . . .	1,351	600 »	918,600 »
		Coadjuteurs . . . . .	3	600 »	1,800 »
		Aumôniers . . . . .	22	»	20,725 »
		Prêtres auxiliaires. — Indemnités. . . . .	»	»	7,150 »
			4,797		4,359.370 »
51		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo . . . . .			
		<i>Culte protestant et anglican.</i>			
52		Traitements des pasteurs et employés . . . . .			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs . . . . .	2	3,292 »	10,584 »
		— — . . . . .	3	4,000 »	12,000 »
		— — . . . . .	1	3,931 20	3,931 20
		— — . . . . .	2	3,528 »	7,056 »
		— — . . . . .	1	3,000 »	3,000 »
		— — . . . . .	8	2,400 »	19,200 »
		— — . . . . .	5	2,280 »	11,400 »
		— — . . . . .	1	1,900 »	1,900 »
		Lecteur-chantre . . . . .	1	1,008 »	1,008 »
		— — . . . . .	1	762 »	762 »
		— — . . . . .	3	480 »	1,440 »
		Sacristain . . . . .	1	504 »	504 »
		Marguilliers. . . . .	2	258 »	516 »
		— — . . . . .	7	252 »	1,764 »
			38		78,063 20
		A REPORTER. . . fr.			

Les crédits demandés  
 en 1885, par les agents  
 du culte protestant et  
 anglican, sont de  
 1,536,150 fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	270,000	11,400	»	281,400	280,533 53	
4,261,000	4,241,000	20,000	»	4,349,000	4,293,502 78	
280,000	250,000	»	»	423,000	421,633 66	
75,266	75,266	»	»	75,266	74,303 53	
4,867,666	4,836,266	31,400	»	5,130,666	4,769,975 30	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>			
		REPORT. . . fr.			
		<b>CHAPITRE VIII (SUITE).</b>			
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .			
		<i>Culte israélite.</i>			
34	»	Traitements des ministres et employés. . . . .			
		<b>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</b>	<b>Nombre d'agents.</b>	<b>Appointements par an.</b>	<b>TOTAL des traitements.</b>
		Grand rabbin . . . . .	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants . . . . .	2	2,000 »	4,000 »
		— — . . . . .	1	1,500 »	1,500 »
		— — . . . . .	5	1,100 »	5,300 »
		— — . . . . .	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire. . . . .	1	600 »	600 »
			9		15 292 »
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .			
56	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. . . . .			
38	»	Secours pour les ministres des cultes. . . . .			
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.</b>			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,867,666	4,856,266	31,400	»	5,150,666	4,769,975 30	
13,000	13,000	»	»	13,000	6,268 90	
15,292	15,292	»	»	15,292	15,292 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	20,000	10,000 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	15,081 50	
30,000	30,000	»	»	30,000	24,000 »	
4,953,958	4,922,558	31,400	»	5,226,958	4,841,617 30	
AUGMENTATION . fr.		31,400				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																
<b>CHAPITRE IX.</b>																																																																																		
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>																																																																																		
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																		
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . .																																																																																
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible . . . . .																																																																																
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. . . . .																																																																																
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.																																																																																
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .																																																																																
<i>SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>																																																																																		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier . . . . .																																																																																
45	»	Frais d'habillement des surveillants . . . . .																																																																																
46	»	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés . . . . .																																																																																
47	»	Fournitures de bureau et de classe . . . . .																																																																																
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">PERSONNEL.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Aumônier . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td>» -adjoint . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> </tr> <tr> <td>Médecin . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>» -adjoint . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td>Instituteur principal . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td>» adjoints . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,600 à 1,800</td> <td style="text-align: right;">8,200</td> </tr> <tr> <td>Magasinier . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Commis . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 1,500</td> <td style="text-align: right;">2,700</td> </tr> <tr> <td>Jardinier en chef . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td>Jardinier . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,350</td> <td style="text-align: right;">1,350</td> </tr> <tr> <td>Chef de culture . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> </tr> <tr> <td>Instructeur spécial . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants . . . . .</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">1,150 à 1,450</td> <td style="text-align: right;">13,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes . . . . .</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">700</td> <td style="text-align: right;">7,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">42</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense	Directeur . . . . .	1	6,000	6,000	Aumônier . . . . .	1	2,400	2,400	» -adjoint . . . . .	1	1,400	1,400	Médecin . . . . .	1	2,000	2,000	» -adjoint . . . . .	1	1,000	1,000	Agent comptable . . . . .	1	2,400	2,400	Instituteur principal . . . . .	1	2,600	2,600	» adjoints . . . . .	5	1,600 à 1,800	8,200	Magasinier . . . . .	1	1,800	1,800	Commis . . . . .	2	1,200 à 1,500	2,700	Jardinier en chef . . . . .	1	2,400	2,400	Jardinier . . . . .	1	1,350	1,350	Chef de culture . . . . .	1	2,200	2,200	Instructeur spécial . . . . .	1	2,400	2,400	Surveillants en chef . . . . .	2	2,000	4,000	Surveillants . . . . .	11	1,150 à 1,450	13,400	Surveillantes . . . . .	10	700	7,000		42			Augmentation éventuelle des traitements . . . . .			1,500
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense																																																																															
Directeur . . . . .	1	6,000	6,000																																																																															
Aumônier . . . . .	1	2,400	2,400																																																																															
» -adjoint . . . . .	1	1,400	1,400																																																																															
Médecin . . . . .	1	2,000	2,000																																																																															
» -adjoint . . . . .	1	1,000	1,000																																																																															
Agent comptable . . . . .	1	2,400	2,400																																																																															
Instituteur principal . . . . .	1	2,600	2,600																																																																															
» adjoints . . . . .	5	1,600 à 1,800	8,200																																																																															
Magasinier . . . . .	1	1,800	1,800																																																																															
Commis . . . . .	2	1,200 à 1,500	2,700																																																																															
Jardinier en chef . . . . .	1	2,400	2,400																																																																															
Jardinier . . . . .	1	1,350	1,350																																																																															
Chef de culture . . . . .	1	2,200	2,200																																																																															
Instructeur spécial . . . . .	1	2,400	2,400																																																																															
Surveillants en chef . . . . .	2	2,000	4,000																																																																															
Surveillants . . . . .	11	1,150 à 1,450	13,400																																																																															
Surveillantes . . . . .	10	700	7,000																																																																															
	42																																																																																	
Augmentation éventuelle des traitements . . . . .			1,500																																																																															
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>																																																																																		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1883.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
225,000	200,000	25,000	»	200,000	199,622 99	
355,000	455,000	»	100,000	455,000	455,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	7,732,45	
4,500	4,500	»	»	3,000	2,292,48	
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000, »	
100,000						
1,000						
2,500						
2,500						
64,750	282,700	»	»	282,700	282,093,58	
784,250	971,200	25,000	100,000	989,700	980,741,50	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
49	»	Indemnités et tantièmes . . . . .			
50	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers . . . . .			
51	»	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles . . . . .			
52	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences . . . . .			
55	»	Animaux et nourriture des animaux . . . . .			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.			
<b>CHAPITRE X.</b>					
PRISONS.					
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>					
54	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .			
55	»	Travaux domestiques. — Salaires des détenus. . . . .			
56	»	Frais d'habillement des gardiens . . . . .			
57	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . . . .			
58	»	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives . . . . .		4	1,400	2,800	9,200 »
— de la Commission d'examen . . . . .		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs (maisons centrales) . . . . .		4	5,000	6,000	25,500 »
— ( — de sûreté) . . . . .		7	2,900	4,000	22,000 »
— ( — d'arrêt) . . . . .		19	2,200	2,800	46,800 »
— adjoints . . . . .		4	3,400	5,800	15,800 »
Aumôniers catholiques . . . . .		30	450	2,600	45,050 »
— adjoints. . . . .		4	700	1,800	5,900 »
Médecins . . . . .		27	500	2,600	50,200 »
— adjoints . . . . .		6	1,000	1,400	8,200 »
Instituteurs . . . . .		21	1,400	2,600	47,800 »
— adjoints . . . . .		2	1,400	1,700	3,100 »
A REPORTER. . . . fr.		129			256,550 »
A REPORTER. . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
784,250	971,200	25,000	100,000	969,700	960,741 50	
2,250	»			»	»	
31,450	»			»	»	
16,250	»			»	»	
50,000	»			»	»	
32,000	»			»	»	
896,200	971,200	25,000	100,000	969,700	960,741 50	
DIMINUTION . . fr.		75,000				
1,170,000	1,150,000	20,000	»	1,150,000	1,141,643 06	
18,000	15,000	3,000	»	15,000	15,620 88	
30,000	32,000	»	2,000	32,000	24,944 51	
11,000	11,000	»	»	11,000	8,285 »	
929,325	862,525	67,000	»	862,525	907,229 24	
2,158,525	2,070,525	90,000	2,000	2,070,525	2,095,722 49	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.		
		REPORT. . . . fr.	129			286,550 »
		Instituteurs auxiliaires. . . . .	4	600	600	2,800 »
		— lecteurs . . . . .	10	350	350	4,000 »
		Comptables . . . . .	5	2,600	3,300	14,200 »
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	2,100	2,500	15,600 »
		— de 2 <sup>e</sup> — (comptables) . . . . .	12	1,900	2,500	25,800 »
		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	7	1,600	2,000	12,000 »
		— de 3 <sup>e</sup> — (comptables) . . . . .	15	1,500	1,800	19,950 »
		— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	28	1,200	1,500	34,050 »
		Magasiniers . . . . .	4	1,600	2,000	7,600 »
		Surveillantes religieuses . . . . .	75	675	675	49,825 »
		— laïques . . . . .	10	700	700	7,000 »
		Chefs surveillants . . . . .	13	1,800	2,200	24,000 »
		Surveillants de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	500	1,400	1,430	555,531 50
		Chef de culture . . . . .	1	2,200	2,500	2,500 »
		Surveillant de culture . . . . .	1	1,400	1,800	1,600 »
		Commissionnaires . . . . .	18	200	1,000	8,150 »
		Maîtres de musique. . . . .	2	750	750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes . . . . .	35	40	500	7,550 »
		Aumôniers protestants et israélites . . . . .	23	240	636	6,447 »
		Instructeurs militaires. . . . .	2	60	60	120 »
		Chevrons aux surveillants . . . . .	»	72	144	5,760 »
		Indemnités, augmentations éventuelles . . . . .	»	»	»	1,811 50
		TOTAL. . . . fr.	716	»	»	862,325 »
		Personnel de la nouvelle prison de St-Gilles. . . . .				67,000 »
		TOTAL. . . . fr.				929,325 »
59	»	Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants . . . . .				
60	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .				
61	»	Prisons. — Entretien et amélioration des bâtiments. . . . .				
62	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux. . . . .				
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,158,325	2,070,325	90,000	2,000	2,070,325	2,095,722 49	
19,000	14,000	5,000	»	14,000		
12,000	40,000	»	28,000	10,000	10,500 05	
180,000	170,000	10,000	»	170,000	174,574 14	
10,000	20,000	»	10,000	20,000	7,209 81	
2,579,325	2,314,325	105,000	40,000	2,284,325	2,287,806 44	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO du article.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		<b>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</b>																																																																						
63	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .																																																																						
64	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus . . . . .																																																																						
65	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .																																																																						
66	»	Traitements des employés . . . . .																																																																						
		<b>PERSONNEL.</b>																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2">TRAITEMENTS.</th> <th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th> </tr> <tr> <th>Minimum.</th> <th>Maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs adjoints . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">3,400</td> <td style="text-align: right;">5,800</td> <td style="text-align: right;">7,200</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">8,800</td> </tr> <tr> <td>— 2<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">3,600</td> </tr> <tr> <td>— 3<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">5,600</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">5,600</td> </tr> <tr> <td>Contre-maitres . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">4,700</td> </tr> <tr> <td>Surveillants spéciaux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">1,100</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: right;">8,800</td> </tr> <tr> <td>Surveillants (agents d'entrepreneurs) . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Religieuse surveillante . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">675</td> <td style="text-align: right;">675</td> <td style="text-align: right;">675</td> </tr> <tr> <td>Indemnités, augmentations éventuelles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,225</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">37</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">60,400</td> </tr> </tbody> </table>				DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	Minimum.	Maximum.	Directeurs adjoints . . . . .	2	3,400	5,800	7,200	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	2,100	2,500	8,800	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1,600	2,000	3,600	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	3	1,200	1,500	5,600	Magasiniers . . . . .	5	1,600	2,000	5,600	Contre-maitres . . . . .	2	2,200	2,500	4,700	Surveillants spéciaux . . . . .	9	1,400	1,800	14,000	Surveillants de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	1,100	1,200	8,800	Surveillants (agents d'entrepreneurs) . . . . .	5	400	400	1,200	Religieuse surveillante . . . . .	1	675	675	675	Indemnités, augmentations éventuelles . . . . .	»	»	»	2,225			37		60,400
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																				
		Minimum.	Maximum.																																																																					
Directeurs adjoints . . . . .	2	3,400	5,800	7,200																																																																				
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	2,100	2,500	8,800																																																																				
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1,600	2,000	3,600																																																																				
— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	3	1,200	1,500	5,600																																																																				
Magasiniers . . . . .	5	1,600	2,000	5,600																																																																				
Contre-maitres . . . . .	2	2,200	2,500	4,700																																																																				
Surveillants spéciaux . . . . .	9	1,400	1,800	14,000																																																																				
Surveillants de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	1,100	1,200	8,800																																																																				
Surveillants (agents d'entrepreneurs) . . . . .	5	400	400	1,200																																																																				
Religieuse surveillante . . . . .	1	675	675	675																																																																				
Indemnités, augmentations éventuelles . . . . .	»	»	»	2,225																																																																				
		37		60,400																																																																				
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . . fr.																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.																																																																						
		<b>CHAPITRE XI.</b>																																																																						
		<b>FRAIS DE POLICE.</b>																																																																						
67	»	Mesures de sûreté publique. . . . .																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.																																																																						
		<b>CHAPITRE XII.</b>																																																																						
		<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>																																																																						
68	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services res- sorbant au Département . . . . .																																																																						
69	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux . . . . .																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.																																																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
150,000	150,000	»	»	150,000	123,480 26	
34,000	37,000	»	3,000	37,000	30,485 72	
1,000	3,000	»	2,000	1,000	500 09	
60,400	65,400	»	5,000	65,400	63,618 28	
225,400	255,400	»	10,000	255,400	218,084 35	
2,624,725	2,569,725	105,000	50,000	2,537,725	2,305,890 79	
AUGMENTATION. fr.		55,000				
80,000	80,000	»	»	80,000	80,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	80,000 »	
17,000	24,000	»	7,000	24,000	23,305 48	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,496 76	
23,800	30,800	»	7,000	30,800	29,802 24	
DIMINUTION . . fr.		7,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de Justice . . . . .
VI.	Publications officielles . . . . .
VII.	Pensions et secours . . . . .
VIII.	Cultes . . . . .
IX.	Établissements de bienfaisance . . . . .
X.	Prisons . . . . .
XI.	Frais de police . . . . .
XII.	Dépenses imprévues . . . . .
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
467,800 >	467,800 >	>	>	477,800 >	473,686 25	
4,336,050 >	4,341,550 >	>	5,500 >	4,334,050 >	4,282,208 41	
79,470 >	83,170 >	>	3,700 >	82,870 >	75,675 15	
1,219,008 >	1,321,508 >	>	102,500 >	1,321,508 >	1,736,091 07	
155,000 >	155,000 >	>	>	155,000 >	82,525 94	
523,300 >	539,050 >	>	15,750 >	545,800 >	439,814 11	
40,000 >	42,500 >	>	2,500 >	42,500 >	20,249 85	
14,983,958 >	4,922,558 >	31,400 >	>	5,226,958 >	4,841,617 50	
896,200 >	971,200 >	>	75,000 >	969,700 >	960,741 30	
2,624,725 >	2,569,725 >	55,000 >	>	2,537,725 >	2,505,890 79	
80,000 >	80,000 >	>	>	80,000 >	80,000 >	
23,800 >	30,800 >	>	7,000 >	30,800 >	29,802 24	
15,399,311 >	15,524,861 >	86,400 >	211,950 >	15,804,711 >	15,548,098 59	
DIMINUTION . . . fr.		123,350 >				

